

**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 8 avril 2025**

Le huit avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heure quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de Le Château d'Oléron s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PARENT Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/03/2024.

Présents : M. PARENT Michel, Mme JOUTEUX Françoise, M. FERREIRA François, Mme HUMBERT Micheline, M. BÉNITO-GARCIA Richard, Mme FEAUCHÉ Catherine, Mme PARENT Vanessa, M. CHARTIER Robert, M. SORLUT Jean-Paul, Mme BRECHET Christiane, Mme VILMOT Christiane, Mme CHANSARD Valérie, Mme LE DOEUFF Anne-Marie, M. NADEAU Jean-Luc, Mme HACCOURT Isabelle, M. GAUTIER David, Mme AVRIL Anne, M. LOT Rémi

Absents avec pouvoir : M. ROUMEGOUS Jim a donné pouvoir à Mme BRECHET Christiane, M. DA SILVA Jean-Yves a donné pouvoir à M. FERREIRA François, M. PAIN Cyril a donné pouvoir à Mme PARENT Vanessa, Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée a donné pouvoir à M. CHARLES Loïc

Absents excusés : M. CHARLES Loïc, M. BESCOND-ROUAT Pierre-Louis

Absents : Mme BONNAUDET Martine, M. MICHEAU Philippe, Mme MORANDEAU Patricia

Mme AVRIL Anne a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 21

2025-3-1 - Vote des Comptes de Gestion 2024 - budgets principal et annexes

Monsieur le Maire présente pour les différents budgets (budget de la ville et budgets annexes structures touristiques et chaudière bois réseau de chaleur), les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il convient de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ; de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de déclarer que les comptes de gestion de la ville et des budgets annexes structures touristiques et chaudière bois réseau de chaleur dressés pour l'exercice 2024 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves.

Monsieur le Maire précise que les comptes de gestion sont dressés par le receveur municipal. En aucun cas, la commune n'intervient dans la rédaction de ces documents.

Toutes les questions relatives aux comptes de gestion pourront être adressées à Monsieur le receveur municipal.

Monsieur le Maire indique également que l'ensemble des pièces comptables (titres de recettes, mandats de paiement et opérations d'ordre) peuvent être consultées soit auprès du comptable de la commune soit auprès du comptable public.

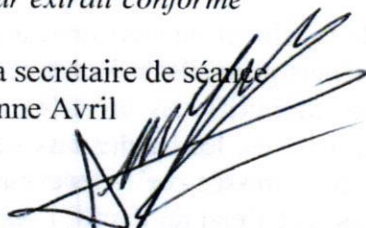
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- DECLARE que les comptes de gestion de la ville, des structures touristiques, de la chaudière bois réseau de chaleur, dressés pour l'exercice 2024 par le receveur, n'appellent ni observations ni réserves.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait le 14 avril 2025

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance
Anne Avril



Le Maire,
Michel PARENT



Acte rendu exécutoire

Après télétransmission en S/Prefecture

Le **17 AVR. 2025**

Et publication pendant 2 mois à compter de ce jour aux lieux habituels d'affichage ou notification

Le **18 AVR. 2025**

Le Maire, Michel PARENT

